Extrait du UNSA Fonction publique

http://www.unsa-fp.org/?Creation-du-CPF-dans-la-fonction-publique-les-reflexions-avancent

Création du CPF dans la fonction publique : les réflexions avancent

- Actualités -

Date de mise en ligne : mardi 19 juillet 2016

Copyright © UNSA Fonction publique - Tous droits réservés

Lors de la réunion du 18 juillet 2016, l'UNSA-FP a réaffirmé son souhait de mise en oeuvre du Compte Personnel de Formation (CPF) dans la fonction publique avec la création de droits nouveaux pour les agents.
Pour l'UNSA, un agent devra pouvoir mobiliser son CPF sur sa seule initiative. Il pourra choisir une formation qualifiante ou pourra mener un projet d'évolution de sa carrière.
L'UNSA insiste sur la nécessité de prévoir une enveloppe budgétaire calculée sur la masse salariale.

Cette réunion s'inscrit dans la logique de la transformation du DIF en CPF dans la Fonction Publique, comme le projet de loi travail le prévoit. Il s'agit de poursuivre le travail préparatoire afin que le gouvernement puisse, éventuellement, prendre une ordonnance sur la création du CPF.

L'UNSA Fonction Publique s'est exprimée sur la base des éléments suivants :

- L'UNSA est favorable à la création de droits nouveaux pour les agents
- Le CPF devra être mobilisé à l'initiative du seul agent
- Le CPF devra tenir compte des spécificités de la Fonction Publique
- L'agent doit pouvoir choisir sa formation, qualifiante ou pas (elle doit pouvoir s'insérer dans un projet personnel)
- Un agent doit pouvoir construire un parcours de formation pour mener un projet personnel, y compris un projet de seconde carrière.
- Un agent doit pouvoir mobiliser son CPF pour réaliser un bilan de compétences complet, pour s'inscrire dans une démarche de VAE, pour préparer un concours ou un examen y compris pour réviser.
- Le CPF devra être accessible facilement pour chaque agent (portail numérique) et compréhensible.
- L'UNSA insiste sur le financement et repose la question d'un pourcentage de la masse salariale comme moyen pour mettre en oeuvre le CPF.
- Pour l'UNSA, il n'est pas envisageable de remettre en cause des systèmes de formation existants mieux-disants, comme par exemple celui de la FPH.

Prochaine réunion : le 7 septembre 2016.

Copyright © UNSA Fonction publique